



Communiqué

Numéro 1516-11

Le 21 octobre 2015

Informations importantes concernant la négociation

Aux enseignantes et enseignants,

Dans la semaine du 7 octobre, la partie patronale a retiré certaines propositions patronales importantes.

Plus précisément, le gouvernement a :

- Retiré la demande patronale visant à augmenter le nombre d'heures de présence à l'école ou au centre à 35 heures par semaine;
- Confirmé le maintien de certaines annexes concernant les EHDAAs;
- Confirmé le maintien des dispositions relatives à la pondération à priori sous réserve de certaines modalités;
- Retiré sa demande sur l'abolition de la moyenne dans les règles de formation des groupes.

Le retrait de ces propositions patronales témoigne d'un mouvement à la table sectorielle. Notre mobilisation porte ses fruits. Par contre, il faut bien comprendre que le gouvernement ne fait que reculer par rapport à ses propres propositions qui étaient, par ailleurs, inacceptables, faut-il le rappeler. Il ne fait, par ce geste, que se rapprocher du statu quo. **Nous ne faisons aucun gain par rapport à nos propres demandes.** Plusieurs propositions patronales, qui constituent des irritants majeurs, sont toujours présentes. Nous sommes encore loin d'une entente satisfaisante.

Par conséquent, la phase 3 du plan d'action doit continuer de se déployer tel que prévu. Il est essentiel de poursuivre la gradation de nos moyens d'action. En plus de ceux présents à la phase 2, cette nouvelle phase propose de nouveaux moyens plus dérangeants.

Deux de ces moyens demandent des précisions :

Le moyen d'action 7 :

L'opération « Je choisis mon perfectionnement » - Si la formation vous est imposée et qu'elle est donnée par une ou un collègue syndiqué, nous vous suggérons d'aller vous présenter et d'expliquer à la personne qui donne la formation que ce moyen ne la vise pas personnellement mais qu'il vise la commission scolaire. De cette façon, vous pourrez éviter un éventuel conflit avec une ou un collègue syndiqué.

Verso...

Moyen d'action 11 : L'opération « C'est ma journée! »

En ce qui concerne l'opération « C'est ma journée! », le moyen retenu vise à faire reconnaître l'importance de l'autonomie professionnelle dans le processus de négociations en cours et consiste à : « *Refuser de participer à toutes les activités mises sur pied par la direction dans le cadre des journées pédagogiques. Les enseignantes et enseignants planifient, corrigent, rencontrent des collègues dans le cadre de leur travail.* »

Il s'agit donc de travailler le nombre d'heures requis par le contrat de travail, mais à des tâches que **VOUS** choisirez.

Ce moyen est en vigueur et nous invitons tous les membres à respecter le plan d'action entériné par les syndicats affiliés à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) dont fait partie le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL).

Il est possible d'utiliser les outils contenus à la convention collective locale dans le cadre de ce moyen d'action. À cet effet, nous vous rappelons que la clause 4-8.09 d) prévoit une consultation portant sur la date et l'organisation des journées pédagogiques. Les membres enseignants peuvent demander par l'intermédiaire de la présidence du CPE la tenue d'une réunion visant à discuter de ce sujet de manière à modifier le déroulement de la ou des journées pédagogiques à venir.

La recommandation soumise par l'équipe enseignante doit mentionner que le temps des journées pédagogiques doit être destiné exclusivement à du travail professionnel choisi par les enseignantes et les enseignants. Une direction qui ne souhaiterait pas donner suite à votre proposition devra le faire par écrit dans les cinq (5) jours conformément à la clause 4-8.05 f) de l'entente locale. Plusieurs directions d'école et de centre se disent « du côté des enseignants » et se targuent d'appuyer certaines de nos revendications...la réponse à votre recommandation et leur réaction quant à ce moyen seront éloquentes à ce propos.

Nous vous rappelons que nos moyens de pression ont été soumis au vote de nos instances : assemblée générale et assemblée des déléguées et délégués. Ces dernières se sont prononcées en faveur de ces moyens. Vu la gradation des moyens de pression et les possibles conséquences pouvant découler de leur application, nous vous invitons à vous référer à votre déléguée ou votre délégué pour obtenir de plus amples renseignements. Les personnes-conseils du SERL sont également disponibles pour répondre à vos questionnements.

Les 34 000 enseignantes et enseignants de la FAE participent aux moyens d'action du plan de mobilisation phase 3.

Le président,



GB/lb

Guy Bellemare